

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

Sur les traces d’Helen McNicoll

Le concours ***Sur les traces d’Helen McNicoll*** du Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ) se déroule du 1^{er} novembre 2024 au 5 janvier 2025, et est organisé en marge de l’exposition *Helen McNicoll. Un voyage impressionniste*.

1. POUR PARTICIPER

Du 1^{er} novembre 2024 au 5 janvier 2025, inclusivement

Achetez un (1) billet d’entrée pour l’exposition *Helen McNicoll. Un voyage impressionniste* et obtenez une (1) participation au concours. Remplissez le bulletin de participation électronique remis à la fin de la transaction lors de votre achat sur place ou en ligne.

Achetez ou renouvelez votre abonnement au MNBAQ et obtenez deux (2) participations au concours. Votre nom sera automatiquement inscrit au concours.

Pour participer à ce concours sans achat ni obligation, il suffit d’écrire lisiblement à la main son nom, son adresse complète, son numéro de téléphone ainsi que son adresse courriel; il faut de plus écrire, toujours à la main, un texte de 100 mots sur ce thème : décrivez les différentes thématiques présentées dans l’exposition *Helen McNicoll. Un voyage impressionniste*. Ce document doit être remis, pendant la période du concours, à la billetterie située dans le pavillon Pierre Lassonde. Les reproductions mécaniques ne sont pas permises. Les textes deviennent la propriété du Musée national des beaux-arts du Québec et ne seront pas retournés. Une seule participation de cette façon est possible pendant toute la période du concours.

À gagner

Deux (2) billets aller-retour en Classe économique d’Air Canada pour un voyage entre Québec et l’Europe (6 000 \$)

Valeur totale de 6 000 \$

2. CONDITIONS D’ADMISSIBILITÉ

Les personnes participantes doivent résider au Canada et avoir atteint l’âge de la majorité dans leur province de résidence en date de leur participation au concours.

Les membres de l'administration, les membres de la direction et le personnel du MNBAQ, de la Fondation du MNBAQ, d'Air Canada de même que leur famille immédiate (père, mère, frère, sœur, fils, fille) et les personnes vivant sous le même toit qu'eux ne sont pas admissibles à ce concours.

3. MODE D'ATTRIBUTION DU PRIX

Au Musée national des beaux-arts du Québec, le mardi 7 janvier 2025 à 14 h (HNE), la responsable de la publicité au MNBAQ fera un tirage au sort des personnes gagnantes parmi les noms des personnes ayant acheté un billet pour l'exposition *Helen McNicoll. Un voyage impressionniste* et les Membres qui auront acheté ou renouvelé leur abonnement au MNBAQ conformément aux *Règlements du concours*. Elles seront contactées par la responsable de la publicité au MNBAQ, le 7 janvier 2025 à 14 h 30 (HNE).

Les personnes gagnantes devront répondre correctement à la question mathématique (9 x 2) – 4 = afin de recevoir leur prix.

Les personnes gagnantes devront réclamer leur prix dans un délai maximum de quinze (15) jours à partir de la date où elles auront été jointes la première fois. Si le prix n'est pas réclamé dans ce délai ou si la ou les personnes gagnantes ne peuvent être jointes dans les quinze (15) jours suivant le tirage, un autre tirage aura lieu.

Les noms des personnes gagnantes seront affichés sur le site Internet du Musée à MNBAQ.org dans la section concours.

Conditions générales d'utilisation des billets Air Canada

- Les places sont sous réserve des disponibilités dans la classe de réservation applicable au moment de la réservation. Le voyage avec les billets promotionnels doit être réservé au plus tard le 30 novembre 2025 et doit prendre fin avant le 10 décembre 2025. Les détentrices et les détenteurs de billets promotionnels sont encouragés à effectuer leur réservation le plus tôt possible pour permettre un maximum de disponibilités.
- Il n'est pas permis de voyager avec ces billets durant les périodes normales d'interdiction, lesquelles peuvent changer sans préavis. Les dates de restriction de voyage en Europe sont du 1^{er} au 12 janvier 2025, du 19 juin au 7 septembre 2025, et du 10 au 31 décembre 2025, sauf si Air Canada en décide autrement, à sa seule discrétion, les détentrices et les détenteurs des billets seront responsables de tous les coûts, suppléments, frais, dépenses et taxes qui ne sont pas expressément énoncés aux présentes, notamment le transport terrestre, les pourboires, les marchandises, les appels téléphoniques, les dépenses personnelles de quelque nature que ce soit pour les nuitées, les repas et les boissons, les frais de gestion, les repas et divertissements à bord, les frais de déplacement pour se rendre au point de départ et en revenir, la souscription, au besoin, d'une assurance voyage suffisante avant le départ, l'obtention et le port de tous les documents de voyage nécessaires, tels que passeports et visas, ainsi que la conformité aux règles et aux exigences d'entrée, de santé, de douane et d'immigration.

- L'origine et la destination ne peuvent pas être modifiées après la délivrance du billet. Toutefois, il est permis de changer l'heure du vol ou la date du voyage avant le 10 décembre 2025.
- Le billet n'est ni transférable, ni remboursable, ni monnayable, ni valide pour des forfaits de Vacances Air Canada, ni admissible au surclassement.
- Si la personne gagnante décide d'annuler sa réservation pour quelque raison que ce soit, Air Canada ne pourra émettre un autre code promotionnel.
- Le report des dates limites de réservation et de fin de voyage susmentionnées n'est permis en aucun cas.
- Aucun point Aéroplan ni aucun mille ou point d'un autre programme de fidélité ne seront accordés pour le voyage.
- Les escales ainsi que les itinéraires multidestinations et les allers simples ne sont pas permis.
- L'utilisation de crédits de surclassement et de la mise pour surclassement n'est pas permise. Le surclassement en Classe affaires ou en cabine Économique Privilège n'est pas permis sauf si la personne gagnante décide d'acheter un surclassement de dernière minute à ses frais, comme il est décrit à l'adresse www.aircanada.com/surclassementdederniereminute.
- Votre billet n'est ni transférable, ni remboursable, ni monnayable, ni valide pour des forfaits de Vacances Air Canada, ni admissible au surclassement.
- Les billets sont assujettis aux conditions générales de transport d'Air Canada, que le public peut consulter à l'adresse www.aircanada.com/conditionsdetransport.
- Les billets sont valables uniquement pour les vols d'Air Canada, d'Air Canada Express et d'Air Canada Rouge.
- Les places en classe Signature Air Canada peuvent ne pas être disponibles sur tous les vols.
- L'accès au salon Feuille d'érable n'est autorisé qu'en Classe affaires et sous réserve des disponibilités.
- L'accès à la Suite Signature Air Canada n'est pas autorisé.
- Les détentrices et les détenteurs de passes promotionnelles peuvent être tenus responsables envers Air Canada en cas de non-respect des restrictions et des conditions de voyage applicables à leurs billets ou d'utilisation frauduleuse de ces billets.

Le code promotionnel ne peut être ni distribué, ni vendu, ni utilisé à des fins de profit commercial ou personnel, ou à des fins qui diffèrent de l'usage prévu. Air Canada se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce code promotionnel à sa seule discrétion. Toute violation de ces conditions risque d'entraîner l'annulation du code promotionnel et de toute

réserve faite au moyen de ce dernier, ainsi que tout recours judiciaire ou autre permettant de réparer le préjudice subi, de recouvrer les dépenses ou les coûts engagés ou de compenser les pertes subies par suite de l'usage interdit.

4. CONDITIONS PARTICULIÈRES

Les personnes gagnantes et les personnes accompagnatrices devront obtenir à leurs frais tous les documents administratifs et sanitaires ou vaccins requis pour voyager, le cas échéant.

Dans l'éventualité où les personnes gagnantes et les personnes accompagnatrices n'auraient pas les documents nécessaires pour voyager, le prix sera annulé sans aucune forme de compensation et un nouveau tirage pourrait être effectué.

5. CONDITIONS GÉNÉRALES

- 5.1 Le prix doit être accepté comme tel et ne peut être échangé contre une somme d'argent ni vendu ni transféré. Aucune substitution n'est accordée.
- 5.2 Toute partie inutilisée du prix devient la propriété des commanditaires du concours. Sous réserve d'une disposition contraire du présent *Règlements du concours*, toutes les réservations sont régies par les modalités et les conditions de chacun des éléments respectifs du prix.
- 5.3 Les personnes gagnantes et les personnes accompagnatrices doivent signer un document dégageant le personnel du MNBAQ, d'Air Canada, ainsi que les membres de leur administration, les membres de leur direction respectives, de toute responsabilité quant à un dommage ou une perte découlant de la participation à ce concours ou découlant de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.
- 5.4 Les personnes gagnantes ainsi que les personnes accompagnatrices doivent consentir, si requis, à ce que leur nom ou leur image, notamment leur photo ou leur voix, soient utilisés à des fins publicitaires relatives à ce concours, et ce, sans rémunération.
- 5.5 Le refus d'accepter le prix libère le MNBAQ, Air Canada, ainsi que les membres de leur administration, les membres de leur direction et leur personnel respectifs, de toute responsabilité et obligation vis-à-vis des personnes gagnantes ou des personnes accompagnatrices.
- 5.6 En cas d'impossibilité de fournir le prix tel que décrit dans le présent *Règlements du concours*, le MNBAQ, Air Canada, ainsi que les membres de leur administration, les membres de leur direction et leur personnel respectifs se réservent le droit de substituer le prix, en tout ou en partie, par un ou des prix d'une valeur approximative équivalente.

- 5.7 Toute fausse déclaration de la part d'une personne participante entraîne automatiquement sa disqualification du concours.
- 5.8 Le MNBAQ, Air Canada, ainsi que les membres de leur administration, les membres de leur direction et leur personnel respectifs n'assument aucune responsabilité pour pertes, retards, erreurs d'adresse sur le courrier reçu, erreurs d'impression, mauvais fonctionnements techniques, informatiques ou téléphoniques, pertes ou vols de données informatiques, bris de logiciel ou matériel informatique, pertes de courriers, appels frauduleux ou autres erreurs.
- 5.10 Le MNBAQ, Air Canada, ainsi que les membres de leur administration, les membres de leur direction et leur personnel respectifs n'assument aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation imprévisible ou hors de leur contrôle, incluant notamment grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans leur établissement ou dans les établissements des organismes ou des entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.
- 5.11 La participation au concours comporte l'acceptation du présent *Règlements du concours*, dont le MNBAQ se charge de l'application. Toutes ses décisions sont définitives.
- 5.12 Les renseignements personnels, tels que nom, adresse postale et de courriel, âge et numéros de téléphone sont recueillis uniquement aux fins de l'administration du présent concours. Ces renseignements ne serviront à aucune autre fin sans le consentement des personnes participantes. En fournissant ces renseignements, les personnes participantes consentent à leur utilisation aux fins indiquées.
- 5.13 Les *Règlements du concours* sont disponibles sur demande au Musée national des beaux-arts du Québec, sur le site Internet du Musée (mnbaq.org).

Musée national des beaux-arts du Québec

Ce lundi 30 septembre 2024